

Règlement 2026 du recrutement de la classe préparatoire aux Beaux-Arts de Marseille – du 26 au 29 mai 2026

1. Dispositions générales

L'entrée en classe préparatoire publique aux concours d'entrée des établissements supérieurs d'enseignement artistique se fait obligatoirement sur concours.

L'école se réserve la possibilité de mettre en place une présélection en cas d'un grand nombre de candidatures. Toutes les informations sur cette étape de présélection seraient mises en ligne le 4 avril 2026 : <https://www.beauxartsdemarseille.fr/>

Une **deuxième session** peut être organisée durant l'été si nécessaire. **Les modalités de la deuxième session** seront mises en ligne : <https://www.beauxartsdemarseille.fr/> (courant juin 2026).

1.1. L'inscription à la classe préparatoire (hors Parcoursup)

1.1.1. Dépôt de candidature

À partir du **6 janvier 2026**, les candidat·e·s doivent s'inscrire sur la plateforme <https://admissionsbeauxartsdemarseille.fr/> dédiée aux admissions via le site internet de l'École. La fin des inscriptions administratives est arrêtée au **3 avril 2026, 17h**.

Dès lors que les candidat·e·s non boursier·e·s recevront un **mail de la plateforme confirmant l'inscription administrative**, iels devront s'acquitter des frais d'inscription et l'École ne procèdera à aucun remboursement. **À partir du 07 avril 2026**, les candidat·e·s non boursier·e·s recevront l'avis de la somme à payer par mail, accompagné des modalités de règlement, en vue de finaliser l'inscription administrative. L'inscription est définitive une fois les frais d'inscription réglés.

1.1.2. Critères de diplômes

L'entrée en classe préparatoire est ouverte aux candidat·e·s titulaires du baccalauréat, du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires), du brevet de technicien·ne, du baccalauréat professionnel, ou en terminale (l'inscription en classe préparatoire ne devenant définitive qu'après l'obtention du baccalauréat), ou d'un diplôme équivalent (pour les candidat·e·s internationaux·ales).

1.1.3. Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à 41€

Exonération totale pour :

- Les candidat·e·s boursier·ière·s en 2025/2026
- Les candidat·e·s sous protection temporaire de l'État
- Les candidat·e·s sous statut de réfugié ou placé sous protection subsidiaire de l'État français (sur présentation d'un titre délivré par l'office français de protection des réfugié.e.s et apatrides)

1.2. Autre voie d'admission à la classe préparatoire

Des dérogations peuvent être exceptionnellement accordées aux candidat·e·s non titulaires du baccalauréat pour les autoriser à présenter l'entrée en classe préparatoire. La commission de dérogation se réunit le **31 mars 2026**.

Cette commission examine le dossier de demande de dérogation (curriculum vitae et lettre de motivation) et donne un avis favorable ou non à l'inscription du·de la candidat·e au recrutement de la classe préparatoire. La décision est transmise par mail. La demande de dérogation doit être adressée avant le **25 mars 2026** à : recrutementclassepreparatoire@beauxartsdemarseille.fr

1.3. Candidatures internationales

Les candidat·e·s non francophones doivent présenter un niveau satisfaisant de compréhension et d'écriture de la langue française. Le minimum requis pour une entrée en classe préparatoire est le test de connaissance du français (TCF) au **niveau B2**.

Les candidat·e·s possédant un diplôme d'études en langue française (DELF) niveau B2 sont dispensé·e·s de la présentation du TCF. Toutes les informations relatives aux dates, modalités d'inscription et coordonnées des centres d'examen en France ou à l'étranger, sont indiquées à l'adresse internet suivante : [TCF](#)

Les candidat·e·s qui souhaitent faire des études dans une école d'art et de design en France peuvent consulter le site du Programme Campus France : www.campusfrance.org

1.4. Les épreuves de sélection de la classe préparatoire

1.4.1. Description des épreuves

- **Avant le 3 avril 2026**, les candidat·e·s devront déposer sur la plateforme une lettre de motivation d'une longueur maximum de 3000 signes espaces compris, au format PDF et d'un poids maximum de 1 Mo.
- **Le 9 avril 2026**, les consignes pour l'épreuve plastique et le dossier artistique seront déposées sur la plateforme.
- **Entre le 26 et 29 mai 2026** les candidat·e·s passeront une épreuve en présentiel sous forme d'entretien (15 minutes) avec un jury sur la base du dossier artistique et de l'épreuve plastique, qu'ils apporteront pour cette épreuve.

Le jour et l'heure de la convocation seront envoyés de la plateforme **à partir du 13 mai 2026**.

Les entretiens se dérouleront entre le **26 et 29 mai 2026**.

Les candidat·e·s ayant des impératifs de date pour les entretiens devront, sur présentation de justificatif, en informer : recrutementclassepreparatoire@beauxartsdemarseille.fr avant le **3 mai 2026**.

L'école fait tout son possible pour prendre en considération les demandes reçues dans le délai imparti, mais ne peut garantir de répondre favorablement à votre demande.

1.4.2. Critères d'évaluation

L'épreuve est notée sur 20 avec des critères d'évaluation précisés ci-dessous :

- Qualité du dossier artistique /4
- Pertinence du profil /4
- Curiosité, ouverture sur le monde et l'actualité culturelle /4
- Motivation et autonomie /4
- Originalité de l'épreuve plastique /4

1.4.3. Candidat·e·s bénéficiant d'un tiers temps pendant l'année

Les candidat·e·s qui bénéficient d'un tiers temps peuvent demander un temps majoré pour l'entretien sur présentation d'un justificatif (20 minutes au lieu de 15 minutes).

La personne référente handicap peut être contactée via l'adresse suivante : handicap@beauxartsdemarseille.fr

1.4.4. Composition du jury

Le jury est composé d'au moins deux enseignant·e·s de l'École nommé·e·s par la Directrice. Des étudiant·e·s de l'École peuvent assister le jury en qualité d'observateur·rice (avec voix consultative).

Lors de l'entretien, la discussion porte sur le dossier artistique du·de la candidat·e et sur l'épreuve plastique. Le dossier du·de la candidat·e doit être le plus clair et complet possible (constitué à son gré de photographies, éditions, œuvres sur papier, dessins, peintures, travail en volume, écrits, documents sonores, vidéographiques...).

1.4.5. Communication des résultats

Les résultats seront publiés sur la plateforme **le 8 juin 2026 à partir de 16h.**

Le détail des résultats peut être demandé par mail à l'attention de la Directrice de l'École et adressé à recrutementclassepreparatoire@beauxartsdemarseille.fr

1.5. Validation de l'inscription définitive

Les candidat·e·s qui ne sont pas encore titulaires des diplômes requis valideront leur inscription après avoir transmis leur justificatif.

Les candidat·e·s internationaux·ales qui n'auraient pas transmis le justificatif de langue française de niveau B2 au moment de l'inscription au concours ne seront pas admis·e·s tant qu'ils n'auront pas envoyé ce document.

2. Confidentialité et protection des données

Au regard du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) 2016/679 rectifié du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, et de la loi 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidat·e·s sont informé·e·s que :

- Seules les personnes habilitées à traiter le dossier du·de la candidat·e dans le cadre de son inscription et de sa participation au recrutement de la classe préparatoire à l'école des Beaux-Arts de Marseille, peuvent avoir accès à ses données ;
- Les données du·de la candidat·e ne sont traitées que dans le cadre des missions de l'INSEAMM et de la réalisation des missions du service chargé des concours de l'école des Beaux-Arts de Marseille, en application des dispositions du RGPD, notamment son article 6 ;
- Toute utilisation des données personnelles du·de la candidat·e fera l'objet d'un consentement préalable de celui-ci ;
- Les données personnelles sont conservées pendant une Durée d'Utilité Administrative de 5 ans maximum en fonction des données considérées. Elles sont ensuite supprimées ou archivées définitivement à des fins statistiques, historiques et/ou scientifiques en application des exigences légales et réglementaires ;
- Le responsable du traitement des données est l'INSEAMM. Le représentant du responsable du traitement est Monsieur le Directeur Général de l'INSEAMM.

En application des articles 15 et RGPD, le·la candidat·e peut, en s'adressant au service en charge des concours de l'école des Beaux-Arts de Marseille, bénéficier d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de ses données ou d'une limitation du traitement.

Pour faire valoir ces droits, ou pour toute autre demande concernant ses données personnelles, le·la candidat·e peut contacter le délégué à la protection des données de l'INSEAMM à l'adresse électronique dpo@esadmm.fr.

Si le·la candidat·e estime, après avoir contacté le DPO, que ses droits concernant ses données personnelles ne sont pas respectés, il peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Établi le 09 décembre 2025